

Chypre : AKEL sur la question d'une déclaration commune pour la reprise des négociations

- Actualité politique internationale - Europe -

Date de mise en ligne : samedi 19 octobre 2013

Description :

Déclaration de Georges Locaides, Porte-parole du comité central de AKEL

Le 15/10/2013

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

La difficulté laborieuse qui est observée au sujet de la question d'une déclaration commune pour la reprise des négociations sur le problème chypriote est attribuable à la position adoptée par la partie cyprite turque, qui estime qu'elle a trouvé l'opportunité de remettre sur la table ses positions inacceptables. Cette tactique est en profonde contradiction aux déclarations verbales faites par la partie chypriote turque quand il est désirable de renouveler le processus de négociation et de trouver une solution aussi vite que possible.

La détérioration de la situation en évoluant si loin aurait pu être évitée, notre partie n'avait pas insisté sur l'élimination des déclarations communes de Christofas-Talat par la plus récente résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous rappelons une fois de plus que dans les déclarations communes de Cristofas-Talat la partie Chypriote Turque avait dans un tout premier temps une seule souveraineté, une seule personnalité internationale et une seule citoyenneté.

Nous avons voulu croire qu'il serait faisable de présenter une déclaration commune dans laquelle un accord pour un état fédéral de deux zones, et de deux communautés avec une seule souveraineté, une seule personnalité internationale et une seule citoyenneté qui doivent être confirmées à nouveau.

Dans le cas indésirable où la solution, d'une déclaration commune n'est pas possible, le statu quo de la partition continuera à se consolider et il y a un danger réel que la faute nous sera imputée sous prétexte que la déclaration commune a été rejetée et alors c'est la partie qui a ouvert la voie pour n'avoir pas prévu le problème ci-dessus.

Le 15/10/2013